

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, M. Philippe Bonvin, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

Mme Nathalie Adam, Mme Anne Bonvin Bonfanti, Mme Vally Carter, M. Vincent Daher, Mme Priscille Dia

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 300-22.09 Création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy
Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

- b) 301-22.09 Stades et piscine de Marignac – Assainissement des éclairages sportifs – Crédit d’investissement **p. 1005**
Entrée en matière
Fr. 600'000.--
- c) 302-22.09 Acquisition de deux véhicules pour la police municipale de Lancy – Crédit d’investissement **p. 1006**
Entrée en matière
Fr. 180'000.--
- d) 303-22.09 Aménagement du parc Navazza-Oltramare – Crédit d’étude et de construction **p. 1007**
Entrée en matière
Fr. 600'000.--
- e) 304-22.09 Rénovation et transformation d’un restaurant en bureaux administratifs – Crédit d’étude **p. 1008**
Entrée en matière
Fr. 300'000.--

RAPPORTS DE COMMISSION7) Discussion et vote d’objets de retour de commissions

- a) M065-2022 Motion « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires de la commune de Lancy » - Rapport de la Commission sociale, séance du 13 juin 2022 (M. Thomas VOGEL) **p. 1009**
Vote
- b) M066-2022 Motion « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des locaux de la Ville de Lancy » - Rapport de la Commission sociale, séance du 13 juin 2022 **p. 1012**
Vote

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)8) Commission sociale, séance du 13 juin 2022, rapporteur M. Thomas VOGEL

- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 1015**
- b) Point de situation sur l’accueil des réfugiés sur le territoire de la Ville de Lancy **p. 1015**
- c) Attribution des logements de la Ville de Lancy : présentation de la nouvelle directive et de la collaboration avec la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1016**
- d) Divers

POINTS FINAUX

- 9) Propositions individuelles et questions
- p. 1017**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

M. Couto : bonsoir, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 1^{er} septembre. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Madame de la presse et Monsieur le chef de service.

J'excuse l'absence de Mme Adam, Mme Bonvin Bonfanti, Mme Carter, M. Daher et Mme Dia.

Nous sommes donc 32, 16 pour la majorité.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : nous n'avons pas reçu de courriers. Nous avons juste reçu une brochure de la maison de quartier Sous l'Etoile ; vous pouvez la consulter auprès du secrétariat du Conseil municipal.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, c'est un plaisir de vous retrouver après cet été.

Nous avons, avec mes collègues, un certain nombre de communications à vous faire. Je commence par vous indiquer que le Conseil administratif, notamment suite à une question de votre Conseil, a décidé de modifier la date de cérémonie de passation de la Mairie, qui sera dorénavant le 2 juin et non pas le 1^{er} juin - comme le font certaines communes, d'autres font cela le 31 mai - de manière que l'on puisse nous rendre à la cérémonie du Port-Noir, organisée par le Canton, et qui a lieu le 1^{er} juin.

Une seconde communication est le fait que nous vous prions, si vous êtes intéressé-e-s, de réserver déjà le matin du samedi 5 novembre où nous allons mettre sur pied, comme cela avait été fait en 2019, un parcours d'accueil pour les nouvelles habitantes et nouveaux habitants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Nous vous proposons de venir et nous vous proposerons même, si vous le souhaitez, de participer à la présentation des différents lieux emblématiques lors d'une balade sur les différents itinéraires de la commune. On reviendra sur les éléments plus pratiques.

Le troisième point concerne la municipalisation de la petite enfance, puisque nous nous réunissons le 1^{er} septembre, et donc depuis aujourd'hui très exactement l'ensemble du personnel de la petite enfance est désormais personnel de la Ville de Lancy. J'étais avec un certain nombre d'entre vous tout à l'heure, nous avons fait deux inaugurations, l'une ce soir, et l'autre le 17 août dernier pour de nouveaux locaux de deux garderies, suite aux travaux que nous avons faits. Il s'agit des nouveaux locaux du Jardin des tout-petits dans l'ancienne garderie de la FER et ceux de la garderie Caroll qui a déménagé. Les choses avancent dans la joie et la bonne humeur, il y a encore beaucoup de travail, mais nous souhaitons vous rappeler ce jour symbolique.

Le dernier élément concerne le dossier très actuel de la pénurie de gaz possible et les mesures d'économie préconisées par le Conseil fédéral. Le Conseil administratif souhaitait vous indiquer que nous avons, déjà durant l'été, pris le sujet très à cœur, fait une liste de mesures possibles à la fois sur notre administration et possiblement sur notre territoire, que nous étions en attente des décisions, incitations, orientations du Conseil fédéral respectivement du Conseil d'Etat. Celles du Conseil d'Etat ne sont pas encore tombées, celles du Conseil fédéral, comme vous l'avez certainement suivi, sont en cours suivant comment on a envie de voir les choses mais les choses se précisent. L'idée est également d'avoir une vision concertée, donc nous avons également pris langue avec les autres communes, avec l'ACG, de manière à ne pas tous réfléchir en silo, tout seuls dans notre coin, à des mesures qui dans le fond peuvent être relativement semblables d'une collectivité publique à l'autre.

Nous avons, plus concrètement, déjà eu plusieurs discussions au niveau du Conseil administratif et décidé la mise sur pied d'un comité de pilotage sur cette question, composé à la fois de représentants de la régie Brun et de différents services de l'administration, que ce soit le service des travaux, le service de l'aménagement du territoire, dans la composante de l'unité du développement durable, le service des sports qui gère les infrastructures sportives, ainsi que le service de l'environnement qui gère les éclairages publics.

Nous avons également répondu à un certain nombre de questions qui se retrouveront dans la presse demain, en lien avec nos contrats d'électricité. Rassurez-vous, nous ne sommes pas dans la même situation que la Ville de Genève parce que nous avons négocié correctement nos contrats avec SIG. Je suis bien sûr à votre disposition si vous aviez davantage de questions mais vous dire que le Conseil administratif prend très à cœur cette problématique, la suit au jour le jour, nous avons également des informations et des prises de position de la part de l'Union des villes suisses dont nous faisons partie.

Mme Gachet : deux informations concernant deux événements qu'il va y avoir prochainement, organisés par le service des sports. Le premier a lieu le mercredi 14 septembre, nous avons organisé deux événements qui sont consécutifs dès 18h15, avec une table ronde qui réunira différents partenaires qui vont traiter et débattre autour de la thématique du droit de l'enfant au travers du sport. C'est à l'occasion du 25^e anniversaire de la signature de la Convention des droits de l'enfant que nous avons initié cette rencontre, avec des représentants du monde sportif, que ce soient des athlètes comme Théo Gmür, avec en plus la problématique du handicap au regard des droits de l'enfant dans la pratique du sport. Nous aurons une maman de joueur, qui est la maman de Johan Nikles, qui est Lancéen. Nous aurons également la présidente et l'animatrice du handball féminin, qui viendra parler du rôle associatif et du rôle d'arbitre aussi par rapport aux droits de l'enfant. Nous aurons Thierry Apothéloz qui viendra avec sa vision politique, en tant que responsable du sport sur le canton de Genève et nous aurons le nouveau délégué – on vient de créer un groupe qui est en lien avec la problématique

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

de la violence dans le sport – c'est Jérôme Berthoud. Nous aurons donc ces six personnes qui auront l'occasion de débattre pendant une heure autour de la thématique du droit de l'enfant au travers du sport.

A 19h15, on enchaînera avec l'hommage aux Champions – vous allez tous recevoir une invitation - puisque nous n'avons pas pu le faire l'année dernière ; nous aurons l'occasion de célébrer tous les titres individuels et collectifs que nos associations et nos clubs sportifs ont reçus en 2020 et 2021 et ce sera l'occasion de les remercier et de les féliciter. Donc cela, c'est le 14 septembre, à 18h15, à la ferme Marignac.

Le deuxième événement qui sera lancé - c'est une première pour le service des sports - nous avons décidé de participer avec un événement sportif à la Nuit est belle. Cet événement aura lieu le 23 septembre, sur tout le canton, et le service des sports a organisé une activité qui s'appelle Le bol d'air nocturne. Ce sera l'occasion - avec un coach sportif de partir, avec une lampe frontale, ceux qui n'en ont pas, ce sera fourni - de découvrir les méandres des bords de l'Aire, avec des exercices au fil de l'eau et des animations sportives, qui nous conduira depuis le stade des Fraisiers pour arriver à Pont-Rouge où un thé sera offert aux participants. Le rendez-vous est à 20h00 pour ceux qui le souhaitent, ce n'est vraiment pas de la course, c'est une marche active, avec pratique de sport et d'exercices en cours de promenade. C'est aussi pour nous l'occasion de démontrer qu'il est possible, dans le cadre d'une action telle que réduire la pollution lumineuse, de pratiquer quand même des activités sportives. Je vous invite à vous inscrire ou en tout cas à signaler votre intérêt, cela permettra de savoir combien de coaches on a besoin. Cela c'est le vendredi 23 septembre à 20h00 au stade des Fraisiers. C'est aussi l'occasion de découvrir le parcours de Run'Aire, la course qui aura lieu le 30 octobre, première course organisée par la Ville de Lancy, en collaboration avec Plan-les-Ouates, qui permettra donc un parcours au bord de l'Aire de 5 ou 10 km en fonction des ambitions sportives des uns et des autres.

Un dernier complément - je n'ai pas eu le temps de passer l'information à ma collègue, Salima Moyard - j'ai reçu ce matin une information par rapport à la question de l'énergie et des problématiques au niveau du sport, qu'un groupe de travail va être lancé tout soudain le 13 septembre au niveau suisse avec l'ensemble des partenaires des villes suisses autour de la problématique des pratiques sportives au regard du contexte actuel au niveau énergétique. L'idée est d'avoir une vision commune et que l'on puisse être cohérent au niveau des restrictions et des programmations. Je me réjouis donc d'avoir un retour de ce groupe pour que l'on puisse venir vers vous avec des propositions concrètes.

M. Bonfanti : suite à une demande d'un conseiller municipal, vous avez reçu sur vos places la photo officielle du Conseil municipal qui a été prise l'année passée. Quant au drapeau de la Ville de Lancy qu'on avait aussi demandé à mettre dans cette salle, il sera mis à fin septembre pour la prochaine séance du Conseil municipal.

D'autres éléments d'ordre culturel et environnemental. Le vernissage du Belvédère sonore, dont on avait discuté lors du Fonds d'art visuel, aura lieu le vendredi 23 septembre à 18h00 devant la mairie. La traditionnelle Fête de l'abeille et du terroir aura lieu le samedi 24 septembre au parc Navazza. La prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle aura lieu, quant à elle, le vendredi 23 septembre.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022**NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy (300-22.09)
=====

M. Bonfanti : les membres de la Commission de l'environnement ont déjà été informés au printemps dernier des modalités de la création d'un fonds nommé Fonds biodiversité de la Ville de Lancy. Il s'agit maintenant de vous présenter le règlement ainsi que la convention fixant les modalités de gestion des contributions de remplacement perçues concernant ce fonds biodiversité. Le Conseil administratif vous demande de faire un bon accueil à ce fonds biodiversité.

M. Couto : le Bureau propose l'envoi de cet objet en Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Bonfanti : on a déjà donné toutes les informations en commission, on a traité ce fonds biodiversité, on a présenté la convention, on a présenté le fonds avec le règlement qui va avec, donc vous pouvez renvoyer en commission mais on n'aura pas d'information complémentaire à vous donner par rapport à ce fonds.

M. Couto : je soumetts au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : y a-t-il d'autres propositions que le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable ?

M. Clémence : j'aimerais savoir pourquoi il y a une proposition du magistrat de voter sur le siège, si j'ai bien compris, puisque aucune information supplémentaire nous sera donnée, alors que, apparemment, le Bureau a fait un choix différent. Peut-on nous indiquer pourquoi le Conseil administratif n'a pas été suivi, respectivement pourquoi le Conseil administratif n'a pas fait la demande au moment du Bureau ?

M. Couto : au Bureau, nous avons discuté de l'envoi en commission de l'environnement ainsi que d'autres hypothèses, l'option qui a été choisie est l'envoi à l'environnement et au développement durable. On a voté cela à la majorité. Le Conseil administratif allait dans ce sens. Je n'ai pas reçu d'autres propositions.

Mme Monod : de mémoire, il y avait même une proposition de renvoyer aux finances. Et donc on a évité les finances et on a décidé d'envoyer directement à l'environnement et développement durable, on aurait pu voter aussi sur le siège.

M. Couto : y a-t-il d'autres propositions que le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable ? Ce n'est pas le cas. Je soumetts au vote cette proposition.

M. Clémence : je ne siège pas en Commission du développement durable, donc je n'ai pas la légitimité pour dire si la commission doit absolument se ressaisir de cet objet. C'est plutôt aux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

commissaires qui y siègent de savoir s'ils ont eu toutes les informations nécessaires ou pas, parce que sinon c'est siéger pour rien et faire dépenser des jetons de présence pour rien.

Mme De Vecchi : pour ma part, je trouverais quand même bien de maintenir cette proposition de renvoi, parce que, dans mes souvenirs, on n'avait pas encore le contenu de la convention. Il serait intéressant de la reparcourir avant de se déterminer.

M. Couto : nous allons voter la proposition de renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 24 oui, 0 non, 7 abstentions.

b) Stades et piscine de Marignac – Assainissement des éclairages sportifs – Crédit d'investissement (Fr. 600'000.--) (301-22.09)

=====

M. Couto : le Bureau propose un renvoi à la Commission des sports et des finances.

Mme Gachet : juste vous donner quelques éléments expliquant la démarche du service des sports. Nous sommes arrivés au moment où il est nécessaire de renouveler l'ensemble de l'éclairage au niveau des trois stades ; cela concerne les trois stades de football, qui sont donc les Fraisiers, Marignac et Florimont.

C'est un crédit d'investissement global qui concerne les trois stades, des études ont été réalisées et des propositions sont faites pour une forte réduction au niveau de la consommation énergétique. C'est aussi dans l'objectif de s'intégrer dans le plan stratégie lumières développé par la Ville de Lancy que ce projet s'inscrit.

Il y a différents objectifs : à la fois des objectifs en termes d'atteinte au niveau de la faune et de la flore ; il y a des objectifs aussi naturellement en termes de consommation et de réduire l'ensemble de ces émissions. Pour ceux qui n'ont pas eu le temps de lire l'exposé, les économies en termes de consommation sont de l'ordre de 60% pour Florimont, 40% pour les Fraisiers et presque 70% pour Marignac. Cela nécessite donc un gros investissement, il s'agit de Fr. 600'000.--. Par contre, on sait déjà qu'on pourra faire appel à des fonds au niveau national qui concernent la rénovation de l'éclairage des installations sportives et on va aussi entamer une démarche auprès du Fonds énergie des collectivités publiques auprès des SIG pour obtenir également une participation financière au changement de ces éclairages. On est obligé de passer par vous puisqu'au budget 2022, on avait prévu une dépense de Fr. 500'000.--, l'estimation aujourd'hui est à Fr. 600'000.--, raison pour laquelle je vous sou mets ce message et comme il y a un dépassement, il devrait y avoir aussi nécessité de passer à la Commission des finances.

M. Di Salvo : j'aimerais juste être éclairé sur un sujet, on parle d'une estimation alors qu'on est déjà en dépassement. Est-ce qu'on a des chiffres plus précis ou pas ?

M. Couto : on est en train de voter l'entrée en matière.

M. Di Salvo : c'est parce qu'on a dit que c'était une estimation, est-ce qu'on a des précisions ?

Mme Gachet : c'est le genre de questions que nous pourrions traiter en commission, mais je me fais un plaisir de vous annoncer déjà que l'ensemble des éléments chiffrés figurent dans le

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

message. On parle d'estimation parce qu'on n'a pas la facture ; on est aujourd'hui à l'estimation de Fr. 595'135.80, raison pour laquelle on fait une demande à Fr. 600'000.--.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, abstention.

M. Couto : le Bureau propose de renvoyer à la Commission des sports et des finances. Si personne ne souhaite prendre la parole, je fais voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission des sports, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Acquisition de deux véhicules pour la police municipale de Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 180'000.--) (302-22.09)

=====

M. Bonfanti : il s'agit de vous proposer l'acquisition de deux véhicules pour la police municipale. Ces acquisitions sont inscrites au budget 2022 à hauteur de Fr. 100'000.--. Il s'agit de voter le crédit d'investissement de Fr. 180'000.— qui doit permettre l'acquisition de ces deux véhicules permettant d'une part le bon fonctionnement du service de la police municipale et aussi un renouvellement du parc de véhicules dédiés à la sécurité.

Comme vous pouvez le constater, il y a un dépassement de Fr. 80'000.— par rapport au budget 2022, c'est pour cela qu'il y avait une proposition de renvoi en Commission en tout cas des finances pour pouvoir traiter du sujet.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je soumetts au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Couto : le Bureau propose un renvoi à la Commission des finances.

Mme Vandeputte : nous, il nous semble important de renvoyer aussi à la Commission de la sécurité, afin qu'on puisse analyser les besoins en termes de sécurité par rapport à ces véhicules.

M. Temel : les Verts proposent le renvoi aussi à la Commission de l'environnement, car ce sont de nouvelles voitures qui seront gérées par le service de l'environnement.

M. Couto : nous avons trois propositions, la proposition du Bureau de renvoyer à la Commission des finances, la proposition du PDC-VL de renvoyer à la Commission de la sécurité et le groupe des Verts propose un renvoi à la Commission de l'environnement. On va d'abord voter le renvoi en Commission des finances et ensuite je ferai voter les autres propositions.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 27 oui, 2 non, 2 abstentions.

M. Couto : je fais voter maintenant la proposition de renvoi en Commission de la sécurité.

M. Colleoni : pour mettre tout le monde d'accord, on n'a qu'à faire une commission commune. Comme ça c'est réglé, on ne va pas se battre pour telle ou telle commission.

M. Couto : je propose que l'on vote d'abord le renvoi à la Commission de la sécurité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Le renvoi à la Commission de la sécurité est refusé par 17 non, 12 oui, 2 abstentions.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 16 oui, 13 non, 2 abstentions.

M. Couto : est-ce qu'on fait un vote encore pour ce renvoi en commission commune ? Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Dérobert : il n'y a aucune raison qu'on renvoie en Commission des finances et autre chose, on ne l'a jamais fait. On ne va pas commencer à faire des commissions communes avec les finances et autre chose. Pour moi, on laisse comme c'est, merci.

M. Couto : je suis du même avis, donc on renvoie à la Commission des finances et à celle de l'environnement et on arrête là le débat.

M. Colleoni : il me semble que j'ai fait une proposition, donc on va la soumettre.

M. Couto : je vais soumettre au vote la proposition de renvoi en commission commune.

On précise à M. Colleoni que le renvoi à la Commission de la sécurité ayant été refusé, il n'y a pas lieu de faire une commission commune.

M. Couto : M. Colleoni, pour clarifier les choses, c'est bien une proposition de renvoyer à une commission commune finances et environnement et développement durable, parce que la Commission de la sécurité a été écartée. On est d'accord ?

M. Colleoni : pour que ce soit plus simple, je retire ma proposition.

M. Couto : très bien. On peut passer au point suivant de l'ordre du jour.

**d) Aménagement du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'étude et de construction
(Fr. 600'000.--) (303-22.09)**

M. Bonfanti : tout d'abord, je m'adresse à la journaliste de la Tribune de Genève qui pourra relever qu'il y a une bonne ambiance au Conseil municipal de Lancy si elle n'a rien d'autre à écrire !

Il s'agit de vous présenter un nouvel aménagement au sein du parc Navazza-Oltramare qui a pour objectif de présenter un nouvel espace à la population plus intime et de tranquillité. On l'a déjà présenté à deux reprises en Commission de l'environnement pour que les élu-e-s puissent faire des commentaires ou des suggestions d'amélioration du projet, ce qui d'ailleurs a été fait.

L'avantage de ce projet aura pour conséquence aussi de donner un lieu de biodiversité complémentaire à ce parc et donc le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette proposition.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je passe au vote de l'entrée en matière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

L'entrée en matière est acceptée par 28 oui, 1 non, 1 abstention.

M. Couto : le Bureau propose l'envoi à la Commission de l'environnement et du développement durable. Si personne ne souhaite s'exprimer, je fais voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 28 oui, 0 non, 2 abstentions.

e) Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs – Crédit d'étude (Fr. 300'000.--) (304-22.09)

=====

Mme Moyard : ce crédit est un crédit d'étude de Fr. 300'000.--. Le Conseil administratif souhaite faire passer du patrimoine financier au patrimoine administratif la villa que l'on appelle actuellement le restaurant Marignac, qui n'est plus un restaurant depuis un certain nombre d'années, depuis que la dernière société l'exploitant a fait faillite. Le Conseil administratif a souhaité réaffecter cette villa pour de toute façon la rénover, elle en a besoin, et la transformer en locaux administratifs étant donné les besoins de notre administration, dans un secteur tout proche de la Mairie et étant donné que le potentiel est important et nous permettrait, comme il est indiqué en introduction, de pouvoir accueillir 24 à 36 places de travail, ce qui est évidemment fort intéressant.

Nous avons fini, pas plus tard qu'en début de semaine, tout un travail de dons de matériel parce qu'elle a été laissée en l'état et donc il s'agit en premier lieu de la débarrasser, ce qui a été fait en grande partie, et donc ce crédit d'étude se propose d'étudier, comme son nom l'indique, les différentes options de rénovation, afin de prévoir ensuite des travaux en 2024 et une mise à disposition en 2025.

Nous vous remercions d'avance de faire bon accueil à ce crédit d'étude et de l'envoyer uniquement à la Commission des travaux étant donné que le montant des investissements était prévu au budget des investissements 2022.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau propose, comme l'a dit Madame la Maire, un renvoi à la Commission des travaux.

Mme Vandeputte : je n'ai pas d'autres propositions de renvoi, mais j'aurais aimé plus de précisions dans la description, à savoir pour quel service c'est destiné et quels collaborateurs. J'espère juste que cela pourra être abordé en commission.

Mme Moyard : effectivement on pourra davantage développer en commission, maintenant la réponse exacte à cette question n'existe pas encore, parce qu'il faut déterminer quel est le bon agencement, quel service mettre, etc. Il y a toute une série de questions qui se pose, il y a la situation actuelle, il y a la situation dans 2 ans, il y a la proximité pertinente de certains services, etc. Donc, c'est encore un travail qu'on doit faire, notamment en concertation avec les différents chefs de service et le Secrétaire général. On pourra vous donner un peu plus d'information mais pas les réponses que j'aurais cachées parce qu'elles n'existent pas encore.

M. Couto : je sou mets au vote la proposition de renvoi à la Commission des travaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Motion « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires de la commune de Lancy » (M065-2022) – Rapport de la Commission sociale, séance du 13 juin 2022 (M. Thomas VOGEL)**

=====
M. Vogel présente le sujet : l'auteur de la motion, Mme Monod, présente à la commission le bienfondé et le contenu du texte qu'elle souhaite faire adopter par le Conseil municipal. Elle commence par rappeler qu'avoir ses règles est un phénomène naturel qui ne devrait faire l'objet d'aucun tabou.

Elle informe ensuite que selon les sources qu'elle a consultées, les jeunes filles ont leurs premières règles entre 10 ans et 16 ans, parfois même dès 8 ans, et que par conséquent certaines jeunes filles auront leurs premières menstruations durant leur scolarité.

La motion demande donc qu'une réponse adéquate soit donnée et permette aux élèves des écoles primaires de la commune de Lancy d'accéder librement et gratuitement à des protections périodiques, lesquelles seraient des serviettes hygiéniques écologiques et biologiques. La motion propose également la possibilité pour les élèves qui le souhaiteraient d'acquérir avec un soutien de la commune une protection périodique lavable et réutilisable.

Un/une commissaire demande où seraient disponibles les protections périodiques, serait-ce dans les toilettes ou à l'infirmerie ? Il lui est répondu qu'il est souhaitable qu'elles soient librement accessibles dans les toilettes afin d'éviter une éventuelle gêne résultant d'une demande à formuler à un membre du corps enseignant. Le/la commissaire s'inquiète néanmoins du bon usage des protections périodiques si elles sont en libre accès. Il/elle craint qu'elles ne soient utilisées à mauvais escient et que cela engendre alors un surcoût.

Deux commissaires font remarquer que des protections périodiques sont déjà disponibles dans les infirmeries, voire dans les salles des maîtres, mais que si l'on se contentait de cela, l'objectif de la motion ne serait pas atteint.

Sur ce, la Conseillère administrative, Mme Moyard, informe que le DIP a également prévu d'intervenir sur cette problématique puisqu'un texte sur le sujet a été adopté par le Grand Conseil. Elle précise que le DIP va progressivement mettre en place un dispositif qui sera distinct selon les degrés. Pour le primaire et étant donné que le nombre de filles réglées dans cette tranche d'âge est « faible », le DIP semble privilégier un accompagnement individualisé ainsi que de former les enseignant.e.s de 7P et 8P de façon ad hoc. Mme Moyard signale que selon ces éléments, la motion proposée lui paraît peut-être caduque, puisque le DIP prévoit d'ores et déjà d'intervenir sur cette thématique.

L'auteur de la motion souhaite toutefois préciser que selon un rapport établi dans le Canton de Vaud, ce serait une petite fille sur quatre qui serait concernée par les premières menstruations entre la 7P et la 8P. Il faut donc considérer que leur nombre n'est pas si faible

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

que cela, d'autant que dans le même rapport trois jeunes filles sur quatre se sont déjà retrouvées « en panne » de protection périodique à l'école.

Un/une commissaire va dans le sens de la magistrate et souligne que si le DIP entreprend une démarche, il ne serait pas cohérent que la Ville de Lancy démarre la sienne en parallèle. Il/elle souhaite néanmoins soutenir la motion mais demande que soit évitée la création de deux systèmes.

Un/une commissaire pense que les deux démarches ne sont pas concurrentes et que la mise-à-disposition de protections périodiques peut au contraire être complémentaire aux actions prévues par le DIP. L'auteur de la motion le/la rejoint sur ce point et précise que des synergies entre les deux démarches peuvent être trouvées.

Au vote, la motion est acceptée à l'unanimité par les élus membres de la Commission sociale.

A l'issue du vote de la commission, Mme Moyard informe que l'exécutif prendra contact avec le DIP pour l'informer de la démarche et du souhait de travailler en bonne intelligence avec celui-ci.

Mme Monod : tout d'abord, je voulais préciser, et rendre à César ce qui appartient à César, que j'étais co-auteurice de cette motion avec Mme Rosset. Je tenais à rectifier ceci et dire qu'en effet une petite fille sur quatre, ce n'est pas un chiffre faible et cela montre l'importance de traiter la question déjà dans les écoles primaires.

Dire aussi que l'étude à laquelle je fais référence, sur laquelle je me base parce qu'il n'existe pas beaucoup d'études finalement sur ce sujet, donne de nombreuses données intéressantes sur les menstruations des jeunes filles et notamment sur le tabou que représentent les règles également. Dans cette étude, il est noté que près de 30% des élèves rapportent entendre parfois à souvent des moqueries à ce sujet, c'est pourquoi il est important de mettre à disposition ces protections en libre accès et de l'accompagner d'une campagne de communication, comme c'est demandé dans la motion également.

Les règles ne sont ni un sujet tabou, ni réservées aux femmes, ni une maladie, il s'agit d'un phénomène physiologique naturel comme on l'a relevé en commission et afin de soutenir les jeunes filles dans la gestion de cette étape de vie, de gommer partiellement les inégalités liées à l'accessibilité des protections, de casser une partie des tabous que cela peut générer, et finalement d'apporter une réponse à une question d'intérêt général et de santé publique.

Nous vous invitons, chers collègues, à accepter cette motion.

Mme Moyard : en complément à la position du Conseil administratif que j'avais exprimée en commission et qui a été rappelée par M. Vogel, le DIP a fait sa conférence de rentrée, à laquelle j'ai assisté puisqu'elle avait lieu à l'école de la Caroline, notamment sur cette question-là. Cela m'a permis de pouvoir reposer la question, d'en discuter avec la Conseillère d'Etat et avec la cheffe de projet pour le DIP sur cette question. L'idée du DIP, il y tient beaucoup, ils ont beaucoup réfléchi sur cette question et souhaitent absolument ne pas avoir quelque chose qu'ils considèrent d'impersonnel et souhaitent qu'il y ait un lien ; donc le DIP insistait beaucoup sur le fait que le libre accès n'était pas une bonne idée pour cette tranche d'âge-là et ils ont fait une réflexion spécifique primaire, secondaire I, secondaire II. L'idée, c'est vraiment une formation large – je rappelle que le DIP a encore fait partir un communiqué de presse sur cette question, c'était après la commission - et fournir à chaque enseignant de 7 et 8 P une boîte de serviettes hygiéniques, fournir une formation pour accompagner au mieux les élèves, équiper du même matériel l'infirmière scolaire et intégrer plus fortement cette question dans les cours

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

d'éducation sexuelle et initiation à la vie affective ce thème des menstruations, en 6P et en 8P qui sont les cours actuels, et il est également prévu d'ajouter un cours en 7P.

En ce qui concerne les chiffres, le DIP dit très faible, vous avez une étude vaudoise, je suis d'accord avec vous que 25% ce n'est pas très faible, je n'ai pas été comparer les chiffres du DIP, mais le souci que nous avons, c'est d'avoir quelque chose qui soit cohérent, c'est-à-dire que sur la même problématique, il va falloir se coordonner. Donc, si vous acceptez cette motion et ce sera certainement le cas, on prendra de toute façon le temps nécessaire pour vous répondre dans les six mois comme c'est notre obligation face à une motion et on prendra langue avec le DIP, de manière à voir comment on peut aller dans le sens de la motion pour faire plus, puisque visiblement vous avez l'air de considérer que le dispositif du DIP ne va pas assez loin, mais il faut vraiment que ce soit fait en bonne intelligence. Donc, à ce stade je ne sais pas exactement comment, mais on travaillera là-dessus, je n'ai pas de problème à ce que Lancy aille plus loin que ce qui est prévu par le DIP, mais il faut que cela reste cohérent et il ne s'agit pas d'avoir une concurrence problématique sur cette question. Mais on vous reviendra dans le cadre de la réponse à la motion.

Mme De Vecchi : notre groupe est totalement convaincu du bienfondé des idées que vous apportez dans cette motion. Comme Mme Moyard l'a très bien expliqué, le DIP s'est vraiment emparé de la question, il y a déjà eu une conférence de presse fin juin où Mme Torracinta a bien dit que des protections périodiques seraient mises à disposition, y compris à l'école primaire, qu'il y aurait des mesures d'accompagnement qui seraient mises en place pour pouvoir aider ces jeunes filles à gérer cela. Pour nous, c'est amplement suffisant, on pense que c'est vraiment au DIP de gérer cela. Sur le fond, on est évidemment tout à fait convaincu, sur la forme, pour nous, c'est l'Etat qui a fait tout ce qu'il fallait.

M. Dérobert : je pourrais presque reprendre les propos de ma pré-opinante, mais je dirai qu'en fait on attend que le DIP fasse quelque chose et après que le DIP aura commencé à travailler et si cela ne nous suffit pas, je pense que l'on pourra grossir le dispositif. Mais doubler et avoir deux dispositifs différents simplement sur notre commune, on n'est pas persuadé. C'est pour cela qu'on s'abstiendra sur la chose, on n'est pas contre, on l'avait soutenue lors de la commission, j'étais le commissaire qui justement donnait déjà cet avis-là que M. Vogel a mentionné dans son rapport et au vu des dernières nouvelles données par notre magistrate, je pense qu'il est important qu'on laisse le DIP travailler et que l'on se prononce après qu'on aura eu un peu plus de connaissance sur ce que le DIP mettra en place.

Mme Rosset : pour ma part, je me réjouis évidemment du dispositif mis en place par le DIP qui met toutes les écoles primaires du canton à égalité de traitement pour toutes les jeunes filles qui fréquentent les écoles primaires du canton.

Notre motion va plus loin, effectivement, que ce que propose le DIP et je pense que c'est un signal fort qui doit être donné de la part de la commune à ce titre.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je soumetts l'objet au vote.

(...)

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. Entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (serviettes hygiéniques écologiques et bio) gratuites soient librement accessibles dans toutes les écoles primaires de la commune de Lancy.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

2. *Privilégier des serviettes hygiéniques écologiques et bio aux protections internes, au vu des risques de choc toxique.*
3. *Mettre en œuvre une large campagne de communication, visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et d'autre part à sensibiliser et montrer concrètement de quoi il s'agit à l'ensemble des élèves ayant accès aux lieux proposant ces protections, pour satisfaire un éventuel esprit de curiosité.*
4. *Prévoir la mise à disposition d'un bon ou subvention unique à toutes les jeunes filles de l'école qui en font la demande pour acquérir une protection périodique lavable et réutilisable, dans une démarche de durabilité.*

La motion M065-2022 est acceptée par 16 oui, 0 non, 15 abstentions.

b) Motion « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des locaux de la Ville de Lancy » (M066-2022) – Rapport de la Commission sociale, séance du 13 juin 2022 (M. Thomas VOGEL)

=====
M. Vogel présente le sujet : étant également co-auteur de cette seconde motion, Mme Monod présente celle-ci et évoque les points qui la différencient de la précédente : il s'agit bien de la même problématique, mais pour un public plus large.

L'idée de la motion est de répondre au besoin des femmes qui se retrouveraient en manque de protection périodique au moment de leurs menstruations. Un fait qui arrive à de nombreuses femmes du fait du caractère parfois irrégulier des menstruations. La motion propose donc de rendre accessibles des protections périodiques gratuites et en libre accès dans les locaux de la Ville de Lancy, mais aussi d'offrir alternativement une aide financière en vue de l'acquisition de protections lavables et réutilisables.

Un/une commissaire évoque le fait qu'il faut sortir du tabou et du sentiment de culpabilité que pourrait ressentir une femme pour aller vers une réponse collective.

Un/une commissaire désire savoir ce qui a été étudié comme dispositifs et comme matériel à mettre à disposition. Il/elle précise que des différences de qualité peuvent exister selon les marques. Un/une commissaire s'inquiète par ailleurs du coût que pourrait engendrer cette mesure.

A la proposition d'un/une commissaire d'envisager un partenariat avec Procter & Gamble, qui a son siège sur la commune, il est répondu qu'il conviendra de garder à l'esprit le fait que la motion demande des protections biologiques et que par ailleurs un appel d'offres public pourrait être requis.

La Conseillère administrative, Mme Moyard, informe les membres de la commission que contrairement à la motion précédente, rien n'est prévu au niveau cantonal et que par conséquent l'exécutif voit cette motion d'un bon œil. Elle ajoute que des démarches similaires à celles requises par la première motion pourraient être prises en synergie et que les locaux de la Ville de Lancy pourraient ainsi bénéficier des mêmes réflexions et des mêmes avancées.

Au vote, par 8 voix pour et 2 abstentions, la motion est acceptée par la commission.

Mme Vandeputte : notre groupe a bien pris note de cette motion et plusieurs éléments nous sont apparus. Tout d'abord, autant pour les petites filles qui apprennent à vivre avec leurs

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

règles, cela paraissait intéressant, autant il nous semble que pour les femmes adultes, elles devraient être capables de gérer leur quotidien, leur santé et leur corps.

Pour ma part, je doute sérieusement de cet usage, à part les personnes dans le besoin qui viendraient se servir pour économiser. Dans ce cas, est-ce la méthode la plus efficace pour leur venir en aide ? Je ne le pense pas.

Ensuite, est-ce qu'on a un retour d'autres communes où aurait été installé ce genre de distributeurs ? Quel est le rapport entre les coûts et les bénéfices générés pour les femmes ? Est-ce que cela a un véritable impact sur la femme dans l'espace public ? Nous ne sommes pas convaincus de l'utilité de telles installations. Nous ne voyons pas en quoi avoir ses règles provoquent des discriminations de genre, en particulier sur l'espace public, ou alors les femmes pour qui avoir ses règles représente un handicap sont beaucoup plus nombreuses que ce que nous pouvons observer. Avez-vous seulement des données sur ce sujet ?

Il nous semble que chaque personne, peu importe son genre, peu importe ce que son corps a comme nécessité de soins, devrait être responsable de gérer son quotidien.

Enfin, est-ce que quelque part nous n'infantilisons pas les femmes en les victimisant au lieu de les aider face aux discriminations ? Il nous semble que les personnes devraient être responsables de leur quotidien et notre groupe ne peut donc que s'opposer à cette motion.

Mme Rosset : je commence cette intervention par vous annoncer qu'un des objectifs de la motion, pour des protections hygiéniques en libre accès au sein des locaux de la Ville de Lancy, a été atteint.

Depuis la présentation de cette motion au sein du Conseil municipal, le sujet tabou des règles a été discuté, ici dans cette salle, ainsi qu'en Commission sociale. Les femmes n'ont plus à susurrer discrètement à ce sujet et le cercle des concernés s'est élargi. La parole a été libérée, des expériences et des ressentis des conseillères municipales et administrative ont été partagés, mais pas seulement. Les hommes ont aussi livré leurs connaissances sur le sujet et nous avons échangé sur ce que nous vivons, mais nous n'aurions jamais pu en parler librement sans toutes les petites avancées de lutte féminine de ces dernières années, et ces luttes se font aussi parfois sur des sujets qui pourraient paraître insignifiants comme celui-ci.

Pour que les règles ne soient définitivement plus un tabou à reléguer à un problème privé, individuel et exclusivement féminin, nous pensons que nous avons besoin d'une politique publique. Il est vrai que nous n'avons pas le pouvoir de changer le taux de la TVA sur ce produit qui n'est pas considéré jusqu'à maintenant comme un produit de première nécessité, mais à notre niveau nous avons la possibilité d'agir.

Avec plus de 33'000 habitants, dont la moitié sont des femmes, on peut estimer que cette motion pourrait toucher presque 10'000 femmes lancéennes. Une femme a ses règles 400 fois dans sa vie environ, est-il impensable d'imaginer qu'une fois ou plus elles puissent oublier ou ne pas avoir de protection hygiénique ? Est-ce que nous devons la considérer comme irresponsable ?

La plupart du temps, les femmes ont de quoi faire face à des règles imprévues et parfois pas pour soi, mais par solidarité en cas de besoin de personnes proches ou même inconnues. Cela représente une contrainte organisationnelle, une charge mentale, cela le sera toujours, mais au travers de cette motion, nous offrons de l'amoindrir et une vraie reconnaissance de la situation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Toutes les femmes ont vécu au moins une fois le fait d'avoir ses règles de manière inattendue dans un lieu public sans avoir accès au produit nécessaire avec toute la gêne et l'embarras que vous pouvez imaginer.

Si nous votons cette motion, les femmes qui travaillent au sein de l'administration et toutes celles qui habitent à Lancy n'auront plus à mendier auprès d'une collègue amie ou même une inconnue une protection hygiénique au cas où elles sont surprises par l'arrivée des règles. Elles n'auront plus à se sentir gênées ou embarrassées en dehors de chez elles, elles pourront désormais occuper l'espace public et politique en toute égalité.

Mme Moyard : concernant cette seconde motion, je crois que vous aurez compris que le Conseil administratif était un peu réservé sur la première, autant il n'est pas du tout réservé sur celle-ci. Il s'agit d'une véritable avancée.

J'ai entendu et je respecte les propos de Mme Vandeputte, je propose que dorénavant, si on devait la suivre, dans les bâtiments communaux, que chacun vienne avec son rouleau de papier de toilette, parce que dans le fond on est chacun responsable en tant qu'adulte. Tout le monde trouve cela parfaitement ridicule évidemment et la vraie question c'est qu'est-ce qui est différent ?

Oui, effectivement il y a un enjeu sociétal, il y a un enjeu de genre, c'est une problématique – alors on n'est pas très novateur – qui est prise en main dans de nombreux gremiums différents, elle a beaucoup été thématifiée au Grand Conseil ces derniers mois et cela nous paraît quelque chose de tout à fait important qui va d'ailleurs dans le sens de la motion sur l'égalité que vous avez votée, de l'étude que nous avons menée, enfin c'est une mesure d'égalité parmi d'autres, elle nous paraît importante, on étudiera les possibilités d'éventuels partenariats au niveau de ce qui est possible, évidemment dans le respect des normes AIMP et on verra s'il y a possibilité d'éventuellement s'entendre avec certaines entreprises qui existent sur notre territoire. Mais ce qui est important, c'est de pouvoir effectivement amoindrir les discriminations qu'il peut y avoir de ce côté-là et faire un pas dans le domaine de la place qu'occupe la femme au sens large dans l'espace public.

Le Conseil administratif vous invite donc à soutenir cette motion.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je soumetts au vote cette motion.

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise à disposition de protections périodiques en libre accès pour son personnel, dans toutes les toilettes femmes des institutions de la Ville de Lancy (administratives, sportives, culturelles...).*
- 2. Faire de même dans les commodités accessibles au public.*
- 3. Etudier la possibilité de proposer un bon unique pour toutes les femmes de la commune, qui en font la demande, afin de bénéficier de protections périodiques lavables et réutilisables, ainsi que la mise en place d'une démarche de sensibilisation à l'utilisation de produits réutilisables.*

La motion M066-2022 est acceptée par 16 oui, 10 non, 5 abstentions.

* * * * *

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

M. Couto : je propose que les points de rapports d'information ne soient pas lus en séance mais intégrés au procès-verbal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**8) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 13 JUIN 2022– RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL**

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
=====

Mme Beun présente la candidature de M. Couto à la présidence de la commission, lequel est élu par acclamation.

Le PLR propose M. Dérobert à la vice-présidence. Il est lui aussi élu par acclamation.

b) Point de situation sur l'accueil des réfugiés sur le territoire de la Ville de Lancy
=====

Mme Moyard informe les membres de la commission que Mme Riondel-Carrard, adjointe du chef de service, fera le point sur la situation de l'accueil des réfugié.e.s ukrainien.ne.s ainsi que l'accueil d'autres réfugiés.

Mme Riondel-Carrard, présente la situation :

Au 30 avril 2022, la Suisse comptait 98'547 personnes dans le processus d'asile. Au niveau du canton c'était 5'834 personnes dont 2'699 ukrainien.ne.s. Elle précise encore que les réfugiés ukrainiens constituent environ 300 nouvelles arrivées par jour en Suisse.

Le foyer du Bac (géré par l'Hospice général) accueillait au 10 juin 2022 70 résident.e.s dont 13 familles. Les personnes y résidant sont majoritairement originaires d'Afghanistan, mais de nombreuses autres nationalités y sont représentées (Tchéquie, Syrie, Turquie, Irak, Iran, Congo, Erythrée, Roumanie, Portugal et Suisse) ainsi que deux familles « sans-papiers ». Il ne s'agit donc pas que de réfugiés. De nombreuses activités y sont proposées depuis les cours de langue française jusqu'au potager commun en passant par l'aide aux devoirs pour les enfants.

Au niveau des réfugié.e.s ukrainien.ne.s, ce sont 87 personnes qui sont annoncées sur le territoire lancéen. La plupart réside dans des familles d'accueil bien que la Ville de Lancy et la Fondation immobilière aient mis chacune à disposition un logement de respectivement 4 et 3 pièces. Il est encore à noter que 18 élèves ukrainien.ne.s fréquentent l'école de Tivoli, mais que leurs familles sont hébergées à Palexpo. M. Kunzi précise encore que les deux appartements mis à disposition ne le sont que pour une durée limitée de six mois puisqu'il s'agit d'appartements qui doivent en priorité répondre aux besoins de personnes lancéennes en situation de précarité.

Une task force animée et pilotée par Mme Gachet a été mise en place. En cas de flux très importants, la salle polyvalente de l'école de mécanique pourrait être requise par le Canton. Enfin les anciens bureaux de l'AMIG (Hospice général) pourraient être transformés en logements. Une visite dans ce but est prévue.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Mme Riondel-Carrard termine sa présentation en rappelant que les prestations sociales de la Ville de Lancy sont accessibles à tous les résidents sans distinction notamment la permanence AIDE ainsi que les prestations sous-conditions de revenu comme l'épicerie sociale ou encore les bons d'entrée à la piscine de Marignac.

Un/une commissaire demande comment sont répartis les coûts pour la prise en charge des réfugiés (ukrainien.ne.s). M. Kunzi lui répond que les réfugiés bénéficiant d'un permis S sont pris en charge par le Canton (avec une répartition avec la Confédération). Les charges d'accueil ne pèsent donc pas particulièrement sur les finances de la Ville de Lancy.

A la question d'un/une commissaire qui désire savoir s'il y a toujours un.e assistant.e social.e au foyer du Bac, il est répondu qu'à présent ce sont deux personnes qui travaillent à 50% en tant qu'assistants sociaux en intervention communautaire (ASIC).

Un/une commissaire s'interroge quant à savoir s'il ne faudrait pas faire plus puisque selon les chiffres en sa possession la Ville de Lancy n'accueillerait que 3.2% des réfugiés ukrainien.ne.s arrivés à Genève. La magistrate lui répond que Lancy a proposé davantage de lieux d'accueil mais que le Canton n'en a retenu que trois. Par ailleurs, la volonté du Conseil administratif est de ne pas supprimer des prestations destinées aux Lancéen.ne.s pour les accorder à des réfugiés ukrainiens mais bien d'augmenter les prestations selon les besoins. M. Kunzi précise encore qu'il n'existe pas d'institution au niveau du Canton pour répartir les réfugiés dans les communes.

c) Attribution des logements de la Ville de Lancy : présentation de la nouvelle directive et de la collaboration avec la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)

=====

Mme Moyard introduit le thème en indiquant l'opportunité de faire le point et de préciser qu'un nouveau logiciel était déployer pour faciliter le traitement des dossiers et les attributions. Elle précise que le nouveau logiciel ne péjore aucunement la qualité du choix des attributions et que le système de classification selon des critères de mise en priorité reste pertinent. Un nouveau document commun à la Ville de Lancy et à la FCIL reflète cette codification des dossiers. Un rapprochement entre les deux entités pour l'attribution des logements est donc en cours.

Un/une commissaire se demande si au-delà de la codification et du « scoring » des dossiers, il ne serait pas souhaitable d'évaluer également la compatibilité de ce système avec le profil des résidents actuels. Il lui est répondu qu'un niveau de la Ville de Lancy la volonté de « matching » existe même si cela n'est pas formalisé.

Un/une commissaire rappelle que de nombreuses personnes âgées habitent dans des appartements relativement grands, qui ne correspondent plus nécessairement à leur besoin, mais que du fait de la hausse continue des loyers ces locataires n'ont aucun intérêt à rechercher un appartement plus petit mais dont le loyer pourrait être plus élevé. Il lui est répondu que cette situation est malheureusement réelle mais que la Ville de Lancy essaie d'y répondre en proposant des appartements correspondant au besoin à un prix raisonnable mais aussi que le prix n'est pas toujours la raison principale, d'autres raisons peuvent pousser une personne qui réside depuis longtemps dans un appartement à ne pas vouloir le quitter.

Le/la même commissaire se préoccupe également de la relative complexité de la démarche pour soumettre un dossier, notamment le fait qu'il faille une grande quantité de documents et que ceux-ci doivent également être mis à jour. Il lui est répondu qu'effectivement il faut réunir un nombre conséquent de documents mais que chacun de ceux-ci est utile pour l'attribution d'un logement adéquat. Il est par ailleurs possible de requérir un soutien pour constituer un dossier

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

si la personne n'est pas en capacité de le faire seule. M. Kunzi indique qu'environ 605 dossiers sont actuellement enregistrés pour environ 60 à 80 attributions annuelles. Mme Moyard complète en précisant que le parc immobilier comprendra environ 1300 logements à fin 2023, mais que le taux de rotation est peu élevé à Lancy.

Un/une commissaire souhaite informer les autres membres que la commission des logements de la FCIL procède à l'attribution des logements selon un processus ni politique, ni conflictuel. Le fonctionnement sur une même base que la Ville de Lancy est donc bienvenu. Le service du logement de la Ville de Lancy participe d'ailleurs à titre informatif aux séances de la commission des logements de la FCIL. Selon ce/cette commissaire les deux commissions pourraient d'ailleurs n'en former qu'une seule.

Enfin, pour répondre à plusieurs questions soulevées dans les discussions, M. Kunzi précise que divers éléments font l'objet d'une évaluation et non pas d'un système de points, par exemple pour s'assurer des liens avec la Ville de Lancy, de l'évaluation actualisée des revenus et de la situation familiale de sorte à viser une égalité de traitement des dossiers.

d) Divers

=====

A la demande d'un/une commissaire qui s'enquiert de savoir comment démarrer un contrat de quartier dans le secteur des Marbriers, M. Kunzi répond que les habitants peuvent former un collectif et demander à être doté d'un contrat de quartier. Il ajoute toutefois que c'est tout un processus qui doit se mettre en place et que ce n'est pas anodin.

POINTS FINAUX**9) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Couto : avant de vous donner la parole, comme vous le savez, la sortie du Conseil municipal a lieu après-demain. Je remercie ceux qui ont décidé de venir, je remercie aussi ceux qui ne peuvent pas venir parce qu'ils ont des empêchements, je ne vais pas faire la grimace parce qu'ils ne viennent pas, ils ont sûrement une bonne raison. J'en profite aussi pour remercier la Conseillère administrative responsable concernant le chemin Claire-Vue, le revêtement a enfin été fait, je peux rouler avec mon vélo de façon plus stable.

M. Petite : j'avais une question écrite à l'attention du Conseil administratif. La question s'intitule : Etat des lieux des potentiels d'économie d'énergie sur la Ville de Lancy. Donc, ce que je vais dire va peut-être être un peu redondant au vu de ce qui nous a déjà été annoncé par Mme la Maire et par Mme Gachet, je m'en excuse.

Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif,

Comme nous le savons toutes et tous, la situation actuelle, notamment géopolitique, exerce une forte pression sur les ressources et l'approvisionnement en gaz et en électricité.

Le risque de pénurie de ces types d'énergie est jugé important par plusieurs experts et par la Confédération, qui recommande, pour le moment, la mise en place de mesures de gestion et d'économies volontaires, à destination des entreprises, des administrations et des particuliers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Le Groupe des Vert.e.s se pose la question des éventuelles économies d'énergie qui pourraient être réalisées sur le territoire lanceléen de manière immédiate, partant du principe que l'énergie économisée aujourd'hui est celle qui ne nous manquera pas cet hiver.

Dès lors, est-ce qu'un état des lieux a été établi par le Conseil administratif pour les domaines qui relèvent de la compétence communale (les bâtiments publics, l'éclairage ou des infrastructures sportives, par exemple), en termes de potentiel d'économies d'énergie, d'impact réel sur la consommation et d'efforts à réaliser ?

A titre d'exemple, il estime que l'ouverture hivernale de la piscine de Marignac, alimentée majoritairement par de l'énergie fossile, mériterait d'être questionnée de ce point de vue, non seulement en raison de la situation actuelle, mais aussi à plus long terme, étant donné le bilan énergétique que le chauffage hivernal du bassin implique, en regard de son utilisation.

Par ailleurs, y a-t-il des actions prévues auprès des entreprises de la commune pour les inciter à elles aussi à prendre des mesures visant à réduire la consommation d'énergie (réduction du chauffage à l'intérieur des bâtiments, extinction nocturne des lumières dans les bureaux par exemple, etc.) ?

Enfin, le Groupe des Vert.e.s souhaite qu'une commission extraordinaire, ouverte à l'entier du Conseil municipal, soit organisée rapidement pour aborder ce sujet critique.

Mme Beun : j'ai reçu deux remarques de la part de l'un de nos communiens concernant les arbres qui ont été coupés sur Grand-Lancy pour laisser de la place à du bétonnage, des immeubles ou le tram. La question est combien d'arbres vont être replantés, à quel endroit, et où pourrait-on trouver ces informations.

Une autre question concerne la gare du rond-point des Palettes qui est actuellement en travaux. Il y a de nombreux arrêts de tram et les usagers attendent sous le soleil tapant, voire sous la pluie. Y aurait-il des abris bus, quand et où pourrait-on trouver ces informations ?

Mme Rosset : c'est une question orale pour Mme Gachet. Le 20 juillet j'ai assisté à un concert du cœur des filles de la maîtrise des petits chanteurs de Bordeaux, à l'église Notre-Dame-des-Grâces au Grand-Lancy. A cause de la forte chaleur, plusieurs jeunes chanteuses ont fait des malaises. J'aimerais savoir si et à quelles conditions, lors d'une manifestation qui ne requiert pas de plan sanitaire, l'organisateur peut demander la présence par exemple des sauveteurs de Lancy.

M. Dérobert : je suis un peu désolé d'intervenir sur la Chapelle, mais malheureusement on y vient. Depuis quelques semaines ou mois, des tensions semblent apparaître - enfin depuis le début de l'été, mais là principalement ces dernières semaines - entre certains habitants et jeunes du quartier. C'est quelque chose qui n'existait pas avant, il y a passablement de personnes qui se plaignent de déprédations dans les allées, dans les potagers, dans les parcs, etc. C'est quelque chose qui n'est peut-être pas encore remonté jusque chez vous mais je voulais vous en faire part. C'est autant de la sécurité que du social, sachant qu'il y a quand même plus de 2000 âmes et si l'on prend Plan-les-Ouates à côté, cela fait environ 3500 personnes qui habitent là et cela pourrait très vite déraper. C'était juste pour vous faire remonter l'information.

M. Haas : je vais rebondir sur la proposition du groupe des Verts, pour une raison très simple, c'est que le calendrier d'urgence climatique n'est pas toujours le même calendrier que l'urgence administrative et nous, nous avons préparé une motion, qui aurait dû être présentée au prochain Conseil municipal, et dont l'intitulé est « Urgence climatique, l'affaire de tous ». On dresse un état des lieux de toutes les recommandations et toutes les dispositions qui existent

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

déjà au niveau du plan climat cantonal 2^e génération, de toutes les mesures qui ont déjà été prises au niveau de la Ville de Lancy et des efforts qui ont été faits dans un tas de domaines, mais avec ce qu'on a vécu cet été et l'accélération de ces phénomènes, on voulait donner une urgence supplémentaire à la prise en compte des efforts individuels de tout le monde et de miser sur la responsabilité individuelle et la confiance qu'on doit avoir aussi envers l'ensemble de nos citoyens.

Au lieu de stigmatiser ou d'envisager déjà des restrictions ou des domaines où on priverait les gens de loisirs précieux qu'ils n'ont peut-être pas eus pendant le Covid, qu'on se pose des vraies questions de fond et c'était tout le texte de cette motion. Du coup, s'il y a une commission extraordinaire qui est convoquée, cette motion y sera versée comme pièce.

Pour nous, c'était aussi – évidemment c'est un petit clin d'œil ce soir – d'avoir une forme d'exemplarité de l'ensemble des élu-e-s sur toutes les mesures qui peuvent être prises modestement au quotidien et dans tous les gestes qui, accumulés les uns aux autres, peuvent déjà faire quelque chose d'assez sympa. Cela tombe bien parce que dans le Temps d'aujourd'hui il y a un magnifique dessin de Chapatte qui dit : « le dernier sorti est prié d'éteindre la lumière ce soir » et après il y a toute une série de petites mesures individuelles et ce ne serait évidemment pas seulement sympa mais indispensable qu'on puisse se réunir et travailler là-dessus comme élu-e-s.

M. Couto : une autre mesure qui pourrait aussi aider à économiser, ce serait peut-être d'éteindre son natel quand on arrive pour éviter les sonneries.

Mme Moyard : on répondra à la question écrite par écrit. Bien sûr qu'on peut imaginer une commission si c'est votre demande. On pourra peut-être en discuter dans les divers, Monsieur le Président de la Commission des travaux, sur l'organisation, pas sur le fait de faire la discussion de fond, le seul élément est de nature pratique, c'est-à-dire que l'agenda de vos commissions est extrêmement chargé, techniquement je ne suis pas sûre qu'il reste un soir de libre à part le vendredi où normalement on n'a pas le droit de vous convoquer pour cela, mais on peut discuter de la chose notamment dans les divers.

Je suppose, M. Haas, que cette motion – vous l'avez citée – mais formellement elle sera déposée quand même au Conseil municipal de fin septembre ? Ou elle est au procès-verbal et elle participera à la discussion, je ne suis pas sûre de bien vous avoir saisi. Mais soyez sûr qu'on prend note du fait que vous êtes très soucieuses et soucieux de la question, on vous en remercie.

Sachez que le Conseil administratif est lui-même non seulement soucieux mais a pris déjà un certain nombre de mesures organisationnelles, le seul souci c'est qu'on ne veut pas réfléchir tout seul en silo et on se dit qu'on est plus intelligent à réfléchir à plusieurs, à plusieurs avec vous évidemment, mais également à plusieurs avec les autres collectivités publiques, respectivement avec le Canton, la Confédération, les gremium dont nous faisons partie. Il faut juste voir comment on organise cela parce qu'il est clair que si on réunit une commission c'est pour être quand même capable déjà de vous présenter par exemple un plan d'actions et ensuite vous pouvez nous dire ce que vous en pensez, ce n'est pas juste de brainstormer en disant : alors, que pourrions-nous prendre comme mesures ? Il faut juste nous laisser un peu de temps pour travailler mais j'ai convoqué une séance de ce groupe de pilotage dont je vous faisais part en début de séance d'ici 10 jours.

En ce qui concerne l'arrêt de tram des Palettes, Mme Beun, - M. Bonfanti vous répondra sur la question des arbres – c'est le principe quand on est dans un chantier, c'est qu'effectivement on n'a pas l'entier des infrastructures pérennes. Bien sûr qu'on en mettra, bien sûr que l'interface qui va être assez grosse des Palettes n'est pas dans son état définitif. On est déjà ravi parce que vous vous souvenez, vous avez fait une résolution pour nous demander d'agir auprès du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Canton, avec un succès tout à fait mitigé, nous avons fait le travail mais cela n'a pas produit beaucoup d'effets auprès de M. Dal Busco, pour rouvrir le plus rapidement possible l'arrêt des Palettes, il a été rouvert au début de l'été, ce qui est quand même déjà une mesure importante. Mais effectivement, tant qu'on est dans une phase de chantier, on ne peut pas poser déjà les abris bus mais cela va être fait dans un avenir proche, je peux me renseigner auprès de la Direction de projets pour savoir plus précisément d'ici combien de temps. Pour répondre, vous pourrez transmettre Mme la Conseillère municipale, il existe un numéro vert mis en place par le Canton et une personne qui est là pour faire l'interface avec les usagers et n'importe qui qui a n'importe quelle question en lien avec les travaux, avec ce chantier. Bien sûr que pour cette question et tout plein d'autres, la personne qui vous a adressé ces questions peut appeler et aura directement les réponses. Néanmoins, je renseignerai votre Conseil rapidement sur cette question.

Enfin, M. Dérobert, on a déjà eu l'occasion de discuter de cette question, on était un peu au stade du bruissement. J'avais effectivement transmis ces éléments tant à M. Vincent Kunzi, chef du service des affaires sociales, qu'à M. Gilles Pallaud en charge des TSHM. Je vais reprendre cette question parce que les TSHM ont un grand périmètre, tout le périmètre de la commune, à gérer et effectivement le quartier de la Chapelle évolue, malheureusement il évolue en devenant un quartier j'allais dire normal avec des problématiques de ce genre-là également et on savait qu'au moment du départ du quartier en 2014, il y avait énormément de tout petits enfants, eh bien ils grandissent et deviennent gentiment des adolescents, c'est pour cela que nous mettons en place un centre Fase, une maison de quartier, etc. Mais il y a certainement un travail à faire, je vais reprendre ce dossier et on pourra vous revenir notamment à la prochaine Commission sociale sur ces questions.

Mme Gachet : concernant la question relative aux incidents qu'il y a eus lors du concert du 20 juillet, tout organisateur a la possibilité de faire appel à une association – ce n'est pas celle des sauveteurs car elle est en charge de problèmes de gros dégâts, par exemple d'être interpellés dans le cadre du GSL pour des problématiques de circulation routière, d'apport de repas s'il faut sustenter les corps sécuritaires. Dans ce cas de figure, ce sont les Samaritains qui pourraient apporter leur aide, mais là il faut prendre contact avec le Président, qui s'appelle M. Bettinelli et voir avec eux quelles sont les possibilités d'intervention et de mise à disposition, sachant que cette prestation est payante. Des possibilités existent mais dans ce cas de figure, pour tout ce qui est manifestation, il faut faire appel à l'association des Samaritains de Lancy. Ils ont un site Internet extrêmement bien renseigné et vous pouvez les interpellier pour demander une possibilité de mise à disposition de leurs prestations et de leur équipement.

M. Bonfanti : concernant les arbres aux Palettes, mais de manière générale il faut distinguer les arbres qui sont sur le domaine public des arbres qui sont sur le domaine privé. Sur le domaine public, les arbres qui sont coupés sont automatiquement compensés, c'est-à-dire qu'on replante un arbre, voire plusieurs arbres, sur le même périmètre. Je ne dis pas qu'on les plante à quelques mètres, parce que si on les a coupés c'est qu'on y a mis autre chose, mais de manière générale, à proximité on y plante un voire plusieurs arbres.

Sur le domaine privé et plus particulièrement dans les périmètres de plans localisés de quartier, cela va dépendre de l'implantation des immeubles bien entendu, parce qu'on ne va pas replanter un arbre là où on construit un immeuble. Il y a trois solutions, soit l'arbre est maintenu parce qu'on arrive à le protéger, ou on fait des efforts pour le protéger, ainsi que le système racinaire ; soit l'arbre est coupé et il y a deux types de solution : soit il est remplacé par un autre arbre, voire d'autres arbres, soit le promoteur n'y parvient pas et il préfère payer une compensation financière, c'est ce qu'on appelle les mesures compensatoires, c'est l'objet du fonds biodiversité que vous avez renvoyé en commission. En résumé si un arbre est estimé à Fr. 40'000.— et qu'il est coupé, le promoteur doit verser ces Fr. 40'000.— dans un fonds qui était auparavant un fonds cantonal. Il s'avère que maintenant nous vous demandons de créer un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

fonds communal biodiversité, ce qui veut dire que cette somme-là, au lieu d'être versée sur un fonds cantonal, elle sera versée sur un fonds communal et cet argent pourra bénéficier à la replantation d'arbres ou à la préservation d'arbres sur la commune sur le domaine privé.

Concernant les informations par rapport à cela, à plusieurs reprises depuis le début de la législature, nous avons donné des informations sur les arbres qui étaient replantés sur le domaine public communal, donc je vous invite à relire les rapports et les présentations qui ont été faits en Commission de l'environnement. Concernant les plans localisés de quartier, vous pouvez avoir des informations directement à l'Office de l'urbanisme ou vous pouvez aller directement sur le site Internet, sur le système d'information du territoire genevois où vous pouvez télécharger les plans localisés de quartier et diverses autres informations comme les plans d'affectation ou directement les plans qui sont en lien avec le paysagiste et qui permettent de montrer les arbres qui ont été maintenus et ceux qui ont été coupés.

M. Couto : concernant encore une fois la sortie du Conseil municipal, vous savez qu'on va partir très tôt le matin samedi, cela va être une course pour tester le cœur de tout le monde, pour voir si vous êtes bien en forme. C'est un peu loin mais je vous expliquerai durant le voyage la raison pour laquelle aller si loin, il y a un aspect symbolique pour moi et pour Lancy.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée et vous retrouve au carnotzet.

La séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.